

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 115 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Modernisation des installations du complexe sportif Roger Couderc - Saint-Joseph - 23, boulevard Simon Bolivar - 15^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

21-37094-DTBN

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et du e-sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille propose de moderniser le complexe sportif Roger Couderc - Saint-Joseph, situé dans le quartier de La Delorme au 23, boulevard Simon Bolivar, dans le 15^{ème} arrondissement.

Ce complexe sportif comprend les équipements suivants :

- Le stade Saint-Joseph composé d'un terrain de football en gazon synthétique doté d'une aire de jeux avec de grandes dimensions (89 x 60m).

- Le gymnase Saint-Joseph regroupant une salle de gymnastique, un ensemble vestiaires/sanitaires/douches, des locaux de rangement, un local pour arbitres, une salle de musculation, une buvette et un logement de gardien.

- Un plateau sportif comprenant un terrain de basket-ball (26 x 14m) et un terrain de handball (40 x 20m).

- Le stade Roger Couderc disposant d'un terrain de rugby gazonné, présentant une aire de jeux avec de grandes dimensions (115 x 66m). Ceinturé par des couloirs d'athlétisme, il comprend également 2 tribunes et plusieurs corps de bâtiments à usages divers (athlétisme, vestiaires, sanitaires et douches, bureau des arbitres, bureau anti-dopage, salle de presse, buvette, bâtiment modulaire affecté au club de rugby, locaux situés sous la tribune).

Les travaux de modernisation proposés, sont les suivants :

1) Concernant le stade Saint-Joseph :

- Transformation du terrain de football synthétique en terrain d'entraînement synthétique de rugby, de catégorie E.

- Remplacement des poteaux de l'éclairage et mise en place de projecteurs à leds.
- Réfection du système d'arrosage.
- Remplacement des clôtures de sécurisation et de celles avec filet pare-ballon autour

du stade.

- Réfection de la chaufferie des vestiaires.
- Réaménagement des vestiaires.

2) Concernant le gymnase Saint-Joseph :

- Réfection des façades du gymnase et des abords.
- Réfection de la peinture des vestiaires.
- Remplacement des chauffages aérothermes.
- Remplacement des éclairages par des projecteurs à leds.

3) Concernant le parking :

l'accueil des joueurs.

- Transformation du plateau sportif pour créer une zone de stationnement pour
- Création d'un portail et d'une clôture pour la fermeture du site.
- Mise aux normes de l'accès de la rampe PMR.

4) Concernant le stade Roger Couderc :

reprise des drains.

- Réfection du système d'arrosage.
- Remplacement des éclairages par des projecteurs à leds.
- Rénovation des peintures des locaux annexes (vestiaire, locaux presse).
- Création d'une buvette à proximité de l'ascenseur.
- Création de locaux de stockage sous la tribune.
- Création de toilettes extérieures devant les vestiaires.
- Sécurisation du site par la pose de portails et le rehaussement des clôtures.
- Réfection de la chaufferie.

Ainsi, afin de mener à bien cette opération, il y a lieu de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2021 à hauteur de 5 000 000 Euros pour les études et les travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Sont approuvés les études et les travaux pour la modernisation des installations du complexe sportif Roger Couderc-Saint-Joseph, sis 23, boulevard Simon Bolivar dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2021 à hauteur de 5 000 000 Euros pour les études et les travaux.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par la (les) subvention(s) obtenue(s) et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
SPORT, DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE
SPORTIVE ET DU E-SPORT
Signé : Sébastien JIBRAYEL**